



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2016

L'An deux mil seize, le seize décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le neuf décembre deux mil seize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascalé LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, Mme Marie-Josée TOULLEC, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme Eva COX, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TAËRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, excusée, qui a donné procuration à M. Yves ANDRE,
Mme Patricia DELAUDAUD, excusée, qui a donné procuration à Mme Josiane ANDRE,
M. Bruno PERRON, excusé, qui a donné procuration à Mme Pascale LE BOURHIS

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 novembre 2016.

DEL 16.12.2016-0105 : Question et informations diverses - quart d'heure du citoyen.

- *Question de Bannalec Bouge concernant l'ADMR :*

La situation financière de l'association est pérennisée. Ils ont connu un passage compliqué. Une technicienne est chargée du budget et de faire un point mois par mois. Les finances 2016 vont laisser apparaître un léger bénéfice. Les communes de Bannalec et du Trévoux sont présentes mais la présidence ne peut être tenue par un élu. Il y a un problème de renouvellement des bénévoles. La question de la « mise sous tutelle » communale n'est pas d'actualité.

- *M. Arrangay a reçu un commandement d'huissier pour le paiement de factures d'eau alors qu'il estime n'avoir rien à payer.*
- *Il y aurait un souci de stationnement rue Nationale. Le maire dit qu'il convient de travailler ce sujet avec les commerçants.*
- *Il y a eu une maison brûlée à Kerancalvez, les habitants louent le logement de La Poste.*

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,

Yves ANDRE.

